rive souvent que, dans l'espèce bovine, les sétons ou trochiques ne sont pas suivis de suppuration, et que tout leur effet se borne à une tuméfaction plus ou moins considérable de la région où ils ont été placés.

§ III. — Du séton dans les espèces du mouton et du porc.

L'expérience a démontré que les sétons étaient beaucoup plus nuisibles qu'utiles dans ces deux espèces d'animaux où leur moindre inconvénient est de ne produire aucun effet.

§ IV. — Accidens qui peuvent suivre l'application des sétons.

Ceux de ces accidents qui sont les plus importants à connaître, sont :

1° Une *hémorrhagie* qui, lorsqu'elle a lieu, se manifeste aussitôt après que l'opération est terminée. — Le sang coule goutte à goutte ou par un filet continu, s'échappe par l'ouverture la plus inférieure, et quelquefois s'accumule dans le trajet du séton qu'il tuméfie. Cette hémorrhagie résulte ou de ce que les muscles ont été blessés par l'aiguille, ou de ce qu'une petite veine ou artère sous-cutanée a été coupée par cet instrument, ou enfin de ce que l'animal a une constitution tellement débile, que le sang qui sort des incisions de la peau et des capillaires sous-cutanés ne se forme pas en caillot à l'ouverture des vaisseaux dont il s'échappe.

Dans tous les cas, pour arrêter cette hémorrhagie, on bouche avec de petits tampons d'étoupes les deux ouvertures du séton, et on fait quelques lotions et applications d'eau fraîche sur la partie. Si, malgré l'emploi de ce moyen, le sang continue à couler, on ôte la mèche, et on exerce et maintient une compression sur tout son trajet.

2° *Un engorgement de caractère gangreneux.* —On ne le reconnaît guère que le second jour de l'application du séton. Il est chaud, très-douloureux, fait des progrès rapides, et devient quelquefois très-considérable. Il peut résulter de la blessure des muscles par l'aiguille, de la présence dans les trajets du séton de caillots sanguins putréfiés, ou de dispositions particulières dans lesquelles se trouve l'animal. C'est ainsi que les engorgemens dus à cette dernière cause sont très-fréquens lors du règne de certaines épizooties, ce qui rend dangereux l'emploi des sétons dans ces circonstances. Cet accident est trop grave, et menace l'animal d'un danger trop pressant pour que le propriétaire puisse en entreprendre le traitement. On ne saurait trop se hâter en pareil cas d'avoir recours à un vétérinaire : on peut toujours, en attendant, retirer la mèche ou la rouelle dont la présence au centre de l'engorgement ne peut qu'augmenter l'irritation dont il est le produit.

3° Enfin *de petits abcès* qui se forment sur le trajet du séton, surtout quand il y a déjà au moins une dizaine de jours qu'il est placé. — Ces abcès résultent presque toujours de ce qu'on n'a pas le soin de presser sur le trajet de la mèche pour en faire sortir le pus, qui s'y arrête, et donne naissance à la formation de petits abcès sur les points où il séjourne. On évite ces accidens, très-légers du reste, en pansant le séton comme je l'ai indiqué plus haut. On y remédie en ouvrant avec le bistouri ces petites collections de pus au fur et à mesure qu'elles se forment.

Section iv. — *De la Castration.*

La castration est une opération qui a pour objet de priver un animal de ses facultés génératrices. On la pratique, dans le mâle, en enlevant les testicules ou en interceptant leur communication avec les centres nutritifs ; dans la femelle, en enlevant les ovaires.

La castration est le plus souvent une opération de *convenance*, c'est-à-dire qu'on la pratique presque toujours dans le but de mieux approprier un animal à sa destination. Quelquefois, cependant, on la met en usage pour remédier à des accidens plus ou moins graves; elle est alors une opération de *nécessité*. Les vétérinaires pouvant seuls apprécier ce qui est opportun dans ce dernier cas, nous ne la considérerons donc ici que comme une opération de convenance.

On châtre les animaux dans différens buts : tantôt c'est pour les rendre plus dociles; d'autres fois, pour hâter leur engraissement; d'autres fois enfin, pour enlever à la chair de certains mâles une saveur particulière et désagréable, pour la rendre plus tendre et plus délicate.

La castration exerce sur les animaux qu'on y soumet une influence des plus remarquables, et dont il faut tenir compte avant de se décider à la pratiquer. Cette influence varie suivant les espèces, et selon qu'on châtre les animaux jeunes ou vieux.

Un effet général de cette opération, c'est de rapprocher la conformation des mâles de celle des femelles de leur espèce. Ce rapprochement est surtout remarquable dans le taureau, dont la tête est grosse, la nuque large l'encolure épaisse et forte, les poils longs, touffus, gros, le dos et les reins larges, les membres toreux, les cornes courtes et larges, la voix fortement accentuée ; tandis que dans le bœuf, la tête est comparativement petite, l'encolure effilée, le poil luisant, rare et fin, le dos et les reins étroits, les membres peu fournis, le ventre flasque et gros, les cornes allongées et grêles, les mugissemens rares et faibles; caractères, comme on le voit, qui tous s'observent sur la vache. Des modifications analogues se produisent dans les animaux des autres espèces.

L'animal châtré est donc généralement plus faible et moins propre à de grandes fatigues que celui qui n'a pas été opéré. Cependant ce serait une erreur de croire, avec quelques personnes, qu'on peut conserver une plus grande force à ces animaux en ne les châtrant que lorsqu'ils sont adultes, que lorsque leurs formes ont pris leur développement complet. Non-seulement ces formes, si développées soient-elles, se modifient après la castration, et les animaux deviennent moins robustes; mais encore, en châtrant à une époque où les organes génitaux sont en pleine activité fonctionnelle, on expose davantage les animaux aux suites fâcheuses que peut avoir l'opération. En effet, il est d'observa-